

CAHIER D'ACTEURS COMMUN AUX DEUX DÉBATS PUBLICS

Projet de réseau de transport public
du Grand Paris

Projet Arc Express

Octobre 2010

Saint 
Denis

VILLE DE SAINT-DENIS

Nicolas Laurent

Cabinet du Maire de Saint-Denis

Hôtel de ville

Place Victor-Hugo

93 200 Saint-Denis

Tél. : 01 49 33 65 24

nicolas.laurent@ville-saint-denis.fr

SAINT-DENIS

Contribution de la Ville de Saint-Denis

Deux projets déterminants pour l'avenir des Dionysiens



Saint-Denis et plus largement la Seine-Saint-Denis ont besoin du projet Arc Express et du projet de Réseau de Transport du grand Paris pour déployer leur potentiel de développement et favoriser l'accès à l'emploi, au logement, à la culture et à l'éducation.

Avec l'agglomération de Plaine Commune, Saint-Denis est devenue un territoire incontournable du développement économique, social et environnemental de l'Île-de-France. Plus largement, le département de la Seine-Saint-Denis, longtemps mis à l'écart, est enfin considéré comme un territoire porteur et structurant pour l'Île-de-France.

Les discussions sur le Grand Paris et la Région Capitale auront des effets sur l'avenir

des habitants de Saint-Denis, de Plaine Commune et de la Seine-Saint-Denis. Saint-Denis est pleinement impliquée dans cette perspective, par exemple en soutenant et en accompagnant au côté de Plaine Commune le projet de cluster de la création dans le quartier Pleyel.

La seule solution pour assurer un avenir ambitieux et à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la Région capitale et de Saint-Denis est de rendre compatible Arc Express et le Réseau de Transport du Grand Paris, qui répondent à des objectifs complémentaires et permettent de rattraper le retard pris en matière d'infrastructures de transports.

Un rôle central des transports publics et de leur développement pour les Dionysiens et tous les employés des entreprises installées à Saint-Denis

Faisant partie d'un projet plus large d'aménagement de la région capitale, la réflexion autour des déplacements est primordiale. Les projets de transports qui sont mis en débat aujourd'hui sont déterminants pour l'avenir des territoires qui composent la métropole francilienne et auront une influence indiscutable sur le quotidien des habitants. Arc Express améliore considérablement les déplacements dans les zones densément peuplées de la petite couronne. En évitant aux usagers de passer par Paris pour les déplacements de banlieue à banlieue, il réduira fortement les temps de transports et permettra de désengorger les réseaux existants.

Le Réseau de Transport du Grand Paris, quant à lui, permet à la fois des liaisons efficaces et rapides vers des pôles d'emplois et une meilleure desserte de territoires aujourd'hui enclavés.

Trois exigences pour un projet de développement qui profite au plus grand nombre

Il faut avoir l'ambition d'un projet de transport répondant à trois exigences :

- élaborer un réseau maillé dans la banlieue dense, permettant le développement d'emplois diversifiés, la construction d'un habitat abondant pour toutes les couches de la population et une gestion de l'énergie respectueuse a minima des accords de Kyoto et de Copenhague ;
- s'assurer d'un tracé permettant de joindre rapidement les pôles économiques de la région ;
- être porteur d'une vision de développement soutenable et solidaire du territoire qui offre des perspectives nouvelles de développement économique et social à des territoires aujourd'hui enclavés et fragilisés.

Tant Arc Express que le Réseau de Transport de Grand Paris auront un rôle structurant et détermineront pour des décennies l'avenir social, économique et environnemental de nos territoires.

Saint-Denis, ville dynamique et populaire

Territoire de 12 km², Saint-Denis compte près de 105 000 habitants, 48 000 emplois et 25 000 étudiants.

Dynamique et en plein développement du fait de l'explosion démographique et de son essor économique, Saint-Denis poursuit sa mutation autour de son projet de développement solidaire et durable. Sur l'ensemble de la ville, 270 millions d'euros d'investissements publics sont mobilisés dans des opérations de rénovation urbaine et d'amélioration de la qualité de vie.

Aujourd'hui, 150 000 personnes se déplacent chaque jour sur le territoire de Saint-Denis, pour rejoindre leur domicile, leur lieu de travail ou simplement traverser la ville. Malgré la présence de nombreux moyens de transports, le réseau est totalement saturé et souvent perturbé, notamment sur la ligne 13 du métro et sur les lignes B et D du RER. Qui plus est, les liaisons depuis ou vers Saint-Denis ne répondent pas efficacement aux besoins des usagers souhaitant se déplacer de banlieue à banlieue et vers les bassins d'emplois plus excentrés de la capitale.

Saint-Denis s'engage pleinement pour une écologie populaire, qui relie les impératifs écologiques et l'amélioration de la condition économique et sociale des habitants. L'amélioration de l'offre de transports collectifs, en réduisant la place de l'automobile, doit permettre de réduire les nuisances (pollutions, bruit, insécurité pour les piétons...) et de renforcer l'équité en matière de déplacements.



8 h 30 : 4,5 personnes au mètre carré dans les trains de la ligne 13.

Avec la communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville de Saint-Denis soutient les projets Arc express et RTGP, nécessaires et complémentaires :

- parce que ce sont des alternatives efficaces à la voiture,
- parce qu'ils facilitent les liaisons de banlieue à banlieue,
- parce qu'ils favorisent la réduction des nuisances que subissent quotidiennement les Dionysiens.

Saint-Denis soutient la volonté d'Arc Express

- de desservir les zones peuplées de la région parisienne encore mal desservies par les transports en commun ;
- d'améliorer le maillage sur le territoire de Saint-Denis, en desservant les stations Pleyel, Stade de France - Saint-Denis et Plaine.

Saint-Denis soutient la volonté du RTGP

- de relier des pôles économiques et des bassins d'emplois (La Défense, Plaine-Pleyel, Le Bourget, Villepinte et Roissy) ;
- de soutenir le pôle des industries de la création ;

- de créer une gare TGV dans le secteur Pleyel, qui devra être accompagnée de la couverture du faisceau de voies ferrées pour atténuer la fracture urbaine et améliorer la liaison entre Pleyel et le secteur environnant le Stade de France.

Saint-Denis soutient tous les projets qui viseraient à désenclaver les territoires les plus marginalisés et dont le potentiel de développement est entamé par l'absence de transports.



600 000 personnes empruntent chaque jour la ligne 13.

La ville de Saint-Denis demande dès aujourd'hui l'amélioration des conditions de circulation sur son territoire

- **Par la prise en compte des conditions de transport exécrables, imposées aux 600 000 usagers de la ligne 13 :**
 - le projet de prolongement de la ligne 14 inclus dans le RTGP n'offre pas de solution satisfaisante au problème de saturation de la ligne 13 ;
 - seul le dédoublement de la ligne 13 apparaît comme une solution réaliste au désengorgement de cette ligne, dont le taux de saturation atteint 116 %.
- **Par la réalisation rapide des opérations financées par le plan de mobilisation pour les transports de la Région Ile-de-France :**
 - désaturation de la ligne 13 ;
 - schémas directeurs d'amélioration des RER B et D.
- **Par le prolongement vers le sud du Tram 8, inscrit dans le schéma directeur de la Région Ile-de-France, entre Porte de Paris et la station Eole du RER E, de façon à :**
 - mieux relier le quartier Plaine au centre historique de Saint-Denis,
 - mieux desservir les quartiers Franc-Moisin et Bel Air,
 - renforcer les liaisons de Paris au Stade de France à l'horizon de l'Euro 2016.



La gare est inaccessible aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes...



Mieux vaut ne pas être trop chargé non plus.

- **Par l'établissement d'un plan de financement d'urgence et le lancement sans délai de la restructuration de la Gare centrale de Saint-Denis.** Ce projet, prêt à être engagé, doit garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et permettre d'accueillir convenablement et en toute sécurité plus de 80 000 usagers par jour à un horizon proche.
- **Par la couverture du faisceau des voies ferrées et des autoroutes qui traversent la ville,** pour atténuer les fractures urbaines et les nuisances qui s'imposent à tous, habitants et salariés.

La ville de Saint-Denis demande que la réalisation de ces projets

- **S'accompagne de la mise en place d'une tarification unique** sur l'ensemble du réseau de transports et adaptée aux usagers selon leur situation sociale et financière. À très court terme, la ville de Saint-Denis demande l'harmonisation de la tarification sur son territoire, actuellement à cheval sur les zones 2 et 3. Cette harmonisation poursuit un double objectif d'équité et de contribution à la désaturation de la ligne 13 en évitant le report de passagers des lignes RER vers le métro par mesure d'économie.
- **Soit conçue en collaboration étroite avec les collectivités concernées,** par le biais de contrats territoriaux, notamment pour l'aménagement des gares et de leurs alentours.